

ASSEMBLEE NATIONALE28 juin 2005

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
MM. Gremetz, Bocquet
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Supprimer le 6° de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la mise en place du titre emploi service pour les TPE.